Image not found or type unknown

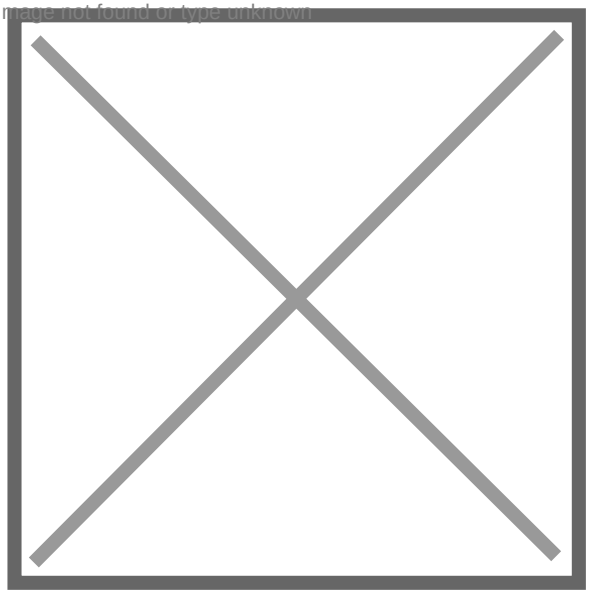

Versement de la pension alimentaire

Par **tinoam**, le **11/01/2008** à **09:07**

Bonjour,

J ai 45 ans divorcé depuis 15 ans. J ai deux filles à la charge de mon ex. Je paie depuis une pension alimentaire pour l éducation et l entretien de mes enfants. Mon aînée à 18 ans et toujours scolarisée. Je voudrais juste savoir si je peux dissocier la pension en donnant directement la moitié de celle ci à ma fille ainée bien qu elle soit toujours à la charge de mon ex?
Merci
Thierry

Par **patrick02**, le **11/01/2008** à **18:15**

Bonjour,
Hélas, je crains bien que la réponse soit non surtout si cette " condamnantion" au paiement de la P.A figure sur un Jugement.
.....payable au domicile de la mère.....
A bientôt,
Patrick

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés